

AEC
Avenue des Celtes/Keltenlaan 20
1040 Etterbeek, Brussels, Belgium
E: info@aec-music.eu
T: +32 27 37 16 70
www.aec-music.eu

Bruxelles, le 31 août 2021

Cher membre de l'AEC,

Nous espérons que vous allez bien et que vous profitez pleinement du repos des vacances avant une nouvelle année universitaire toujours affectée par la pandémie. Comme vous le savez, la situation sanitaire a de nouveau une forte incidence sur l'organisation du Congrès de l'AEC, puisque l'incertitude concernant les restrictions de déplacement et l'obligation de distanciation physique pèsent sur le format et le calendrier de l'événement.

Néanmoins, j'ai le plaisir de vous inciter officiellement au Congrès annuel de l'AEC 2021 qui se tiendra cette année, et pour la première fois, sous forme d'événement hybride au Conservatoire Royal d'Anvers (Belgique), du 4 au 6 novembre. L'événement comprendra des séances en présence, des séances uniquement en ligne et des séances hybrides, organisées à Anvers et diffusées en ligne pour les participants à distance. Les participants auront donc le choix de se rendre à Anvers ou de suivre les séances qui se tiendront en ligne.

Le <u>site internet de l'AEC</u> vous fournit toute l'information pertinente sur la thématique du Congrès 2021 : *Building Bridges - Artists as Makers in Society*, - *Établir des passerelles - L'artiste*, un « *faiseur* » *dans la société* - sur le programme, les modalités d'inscription et autres détails pratiques. Pour tout savoir : https://aec-music.eu/event/aec-annual-congress-and-general-assembly-2021/.

Les membres actifs sont invités à l'assemblée générale de l'AEC, le samedi 6 novembre, de 14h30 à 16h30 CET. Les élections se tiendront uniquement en ligne. Comme d'habitude, il y aura des élections et cette année, il s'agit de pourvoir un siège au Conseil. Toute l'information sur le rôle des élus et sur le processus électoral se trouve dans le sous-menu 'Assemblée générale' de la page internet du Congrès, y compris les facteurs d'éligibilité et la marche à suivre pour les candidats potentiels. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 6 septembre.

Nous remercions chaleureusement nos collègues, en particulier ceux d'Anvers pour leur vaillance et leur dévouement sans faille dans l'organisation du Congrès. Nous leur sommes reconnaissants de mettre leurs infrastructures techniques à disposition d'un Congrès hybride.

Je me réjouis de vous (re)voir, en ligne ou en personne à Anvers, selon les circonstances. J'espère que vous pourrez vous joindre à nous pour cet événement spécial!

Cordialement,

Eirik Birkeland, Président de l'AEC

E. J. Dirheland